



AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 3 avril 2023 à 19 h, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 403, ch. Isaac-Grégoire Sud Lot : 5264330 Matricule : 9219-77-8081	Autoriser la construction d'un garage résidentiel à plus de 4,8 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille RT-39, exige une marge avant de 15 mètres.
2. Adresse : chemin du lac Alphonse Lots : 5071150 et 5071162 Matricule : 0027-95-8911	Autoriser le lotissement d'une partie des lots 5071150 et 5071162, ayant un frontage de 45,10 mètres, alors que le règlement de lotissement 2013-104, article 18.3.2, tableau Q2, exige un frontage de 50 mètres.
3. Adresse : 38 Cadieux Lot : 5070841 Matricule : 9528-91-3533	Autoriser une construction résidentielle unifamiliale d'une superficie de 42 m ² alors que le règlement de zonage 2013-103, grille de spécifications RT-24, exige une superficie de 67 m ² .
4. Adresse : chemin de La Minerve Lot : 6448417 Matricule : 0125-75-4098	Autoriser le lotissement d'une partie du lot 6 448 417 ayant un frontage de 39,20 mètres, alors que le règlement de zonage 2013-103 exige une mesure frontale à la grille des usages et normes de la zone F-34 de 50 mètres. Cette disposition est prévue selon le règlement 2013-101 article 3.3 sur la concordance entre les tableaux, symboles, grilles des usages et normes, plan de zonage et textes.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.


Donné à La Minerve, ce 17 mars 2023.


Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures, être entendues à la séance ordinaire du 3 avril 2023, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 17 mars 2023, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 17 mars 2023.


Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière